

Suivi de la mise en œuvre du processus de Bologne

2015/2039(INI) - 28/04/2015 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 557 voix pour, 119 contre et 16 abstentions, une résolution sur le suivi de la mise en œuvre du processus de Bologne.

Une proposition de résolution de remplacement, déposée par le groupe GUE/NGL, avait auparavant été rejetée en plénière.

Le Parlement a souligné l'importance du processus de Bologne dans la conjoncture économique actuelle, à savoir la poursuite de **l'objectif du développement du niveau de connaissance et d'innovation le plus élevé possible** pour les citoyens par un large accès à l'éducation et à la mise à jour permanente des connaissances.

Le processus de Bologne a donné lieu à la mise en place d'un espace européen de l'enseignement supérieur et il a rendu possibles d'importantes avancées, au cours des quinze dernières années. Toutefois, le Parlement estime qu'il reste beaucoup à faire concernant **l'ajustement des systèmes éducatifs aux besoins du marché du travail** et l'amélioration globale, en Europe, de l'employabilité des diplômés de l'enseignement supérieur, de la compétitivité dudit enseignement et de son attractivité.

Selon les députés, les établissements européens d'enseignement supérieur devraient être en mesure de **réagir rapidement aux évolutions économiques, culturelles, scientifiques et technologiques** de la société moderne afin d'exploiter pleinement leur potentiel pour encourager la croissance, l'employabilité et la cohésion sociale.

La résolution a mis l'accent sur les **principaux enjeux et priorités** suivants :

- prêter assistance aux pays qui rencontrent des difficultés à mettre en œuvre les réformes de Bologne, grâce à la création de partenariats élargis entre les pays, les régions et les parties prenantes;
- renforcer et moderniser les systèmes d'évaluation des établissements d'enseignement supérieur, selon les modèles des systèmes d'enseignement avancés au niveau international, sanctionnant l'excellence, avec pour critères le développement du savoir, de la recherche et de la science;
- accroître le nombre de bourses étudiantes et garantir un accès facile à ces bourses;
- étoffer davantage les programmes d'étude en les dotant d'objectifs clairement définis;
- mettre en application, au sein de l'espace européen de l'enseignement supérieur, le système européen de transfert et d'accumulation de crédits (ECTS);
- garantir une reconnaissance et une compatibilité mutuelles des titres universitaires;
- poursuivre les efforts visant à rendre les cadres de certification nationaux compatibles avec ceux de l'espace européen de l'enseignement supérieur et avec les cadres européens;
- renforcer la mise en application de la stratégie de mobilité pour l'espace européen de l'enseignement supérieur en vue d'atteindre l'objectif quantitatif de 20% de mobilité étudiante à l'horizon 2020;
- inclure progressivement la mobilité des étudiants dans les programmes universitaires officiels;
- évaluer, dans le cadre des critères de classement des universités et des établissements de formation supérieure, le niveau de partenariat et de mobilité européenne et internationale;
- renforcer la mobilité en favorisant l'apprentissage des langues en mettant au point un mécanisme de soutien financier adéquat et en garantissant la transférabilité des bourses et des crédits;
- renforcer le dialogue et le recours à la coopération nationale et transfrontalière en matière de programmes et de stages, entre les universités et les entreprises, susceptible de contribuer à lutter contre la crise économique;
- élargir l'offre de formation en matière d'éducation et de formation tout au long de la vie;
-

permettre l'accès des réfugiés reconnus à toutes les institutions de l'espace européen de l'enseignement supérieur afin de leur permettre de se construire une existence autonome grâce à l'éducation;

- accroître la participation des professeurs de l'enseignement secondaire dans le processus de Bologne en matière de promotion de la qualité dans la formation des professeurs et la mobilité professionnelle;
- consentir des efforts sur le plan économique et social en vue d'améliorer l'inclusion sociale en fournissant à tous un accès équitable et ouvert à une éducation de qualité;
- élaborer une stratégie plus poussée en matière de dimension de l'espace européen de l'enseignement supérieur, grâce à une coopération avec d'autres régions du monde.

Le Parlement a demandé aux établissements d'enseignement supérieur, aux administrations publiques, aux partenaires sociaux et aux entreprises de poursuivre le dialogue pour faciliter et **améliorer l'employabilité des étudiants**. Il a préconisé **d'explorer tout le potentiel des nouvelles technologies**, de la numérisation et des technologies de l'information et des télécommunications afin d'enrichir l'enseignement et l'apprentissage.

En outre, les députés ont mis en garde contre le fait que toute réduction touchant le programme «[Horizon 2020](#)» dans les domaines de la recherche et de l'éducation nuirait à la mise en œuvre complète du processus de Bologne, et ont appelé la Commission à revenir sur cette décision.